



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 01 - 30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 27 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 20 février, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Patricia ROUVREAU, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Dominique SIONNEAU, Sandra DUBOS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Tiphanie JACOMINO.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Muriel HABERT à Isabelle TESSIER / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Christine CRESTOIS à Jean-Pierre STEPHANO / Olivier ROBIC à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER.

Séverine BESSONNET LE CLEC'H est désignée secrétaire de séance.

**Demande de subvention de l'Etat pour mise en
sécurité des ponts OA1 ponts sur la route de la
Marzelle et OA2 pont du barrage des Vallées**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a confié à la société SITES la mission de d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des 9 ouvrages d'art, incluant un diagnostic des ouvrages. Ce diagnostic a été présenté au Conseil Communautaire du 05 octobre 2023 et les élus ont approuvé le programme des travaux de réhabilitation (délibération 2023-06-28).

Les travaux des ponts OA1 Pont sur la route de la Marzelle et OA2 Pont du barrage des Vallées sont programmés en 2025.

Le Pont OA1 est un pont cadre en béton armé situé sur la commune de Saint Hilaire de Riez.

Le Pont OA2 est à pont à poutres en béton armé entretoisées à travées indépendantes.

La mise en sécurité des ponts est éligible à la DETR dans la catégorie accessibilité et mise aux normes des équipements publics. Le taux alloué varie de 20 à 60 %. Le taux de 60 % est retenu dans le plan de financement prévisionnel du projet.

**Le Conseil Communautaire,
 Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération n° 2023 06 28 du 3 octobre 2023 portant approbation du programme des travaux de réfection de 9 ouvrages d'art,

Vu la délibération n° 2024 06 01 du 5 décembre 2024 portant définition de l'intérêt communautaire,

Vu les crédits inscrits à l'opération 209 Ouvrages d'art, et à l'Autorisation de Programme n° 20,

Vu la délibération n° 2024 06 11 du 5 décembre 2024 portant autorisation d'engagement des dépenses avant le vote du Budget,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 6 février 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : CONFIRME l'approbation du projet de mise en sécurité des ponts OA1 Pont sur la route de la Marzelle et OA2 Pont du barrage des Vallées présenté ;

Article 2 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature	Montant	%
OA1 Pont sur la route de la Marzelle	57 060,00 €	Subvention de l'Etat	153 194,40 €	60,00 %
OA2 Pont du barrage des vallées	198 264,00 €			
		Sous-total	153 194,40 €	60,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	102 129,60 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	102 129,60 €	40,00 %
Total dépenses	255 324,00 €	Total Recettes	255 324,00 €	100,00 %

